# 

* Datum : 22-11-2005
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2005203169
* Auteur : MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Commission wallonne pour l'Energie (CWaPE), à Jambes. - Approbation des rendements annuels d'exploitation des installations modernes de référence et émissions de dioxyde de carbone de la filière électrique classique
En application de l'article 2, 3°, du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité; le Comité de direction de la Commission wallonne pour l'Energie (CWaPE) a approuvé le 18 octobre 2005, les rendements annuels d'exploitation des installations modernes de référence :
La référence électrique est basée sur une centrale TGV au gaz naturel avec un rendement énergétique de 55 %.
La référence thermique est basée sur une chaudière d'un rendement énergétique de 90 %. Le combustible de référence est le gaz naturel lorsque la localisation de l'installation est dans une zone de distribution gaz. Dans les autres cas, le combustible de référence est le gasoil domestique.
Dans le cas où on constate que le rendement global d'une installation de cogénération dépasse la valeur de la référence thermique (90 %), le calcul du nombre de certificats verts est effectué en prenant la valeur du rendement global constaté comme référence thermique en lieu et place de la valeur publiée (90 %).
La référence frigorifique est basée sur un groupe à compression classique. La référence frigorifique varie en fonction du niveau de température de la consigne de refroidissement. Les coefficients de performance (COP) des groupes à compression de référence sont repris dans le tableau ci-dessous :
Pour la consultation du tableau, voir image
Les émissions de CO
2 des installations modernes de référence pour la production de froid sont calculées en considérant que le groupe à compression est alimenté en électricité par la filière électrique classique.
Avec :
MWh
p : Megawattheure d'énergie primaire
MWh
é : Megawattheure électrique net produit
MWh
q : Megawattheure thermique net valorisé
MWh
f : Megawattheure frigorifique net valorisé